## Communiqué de presse

Contact presse:

Solange Gleizes - Responsable de la Communication | 02 54 57 41 82 – communication@ciasdublaisois.fr 4 rue des Cordeliers CS 72907 - 41029 Blois CEDEX

Blois, le 30 avril 2020

## Visites de proches auprès des résidents autorisées Résidences autonomie Pandémie COVID-19

## à compter du 4 mai 2020, jusqu'à nouvel ordre

Lors de son allocution du 19 avril 2020, le Premier Ministre, Edouard Philippe, a présenté les axes stratégiques du plan de déconfinement envisagé. Outre les grandes orientations qui seront mises en œuvre à partir du 11 mai, si et seulement si la situation épidémique poursuit sa décrue, le Premier Ministre a lors de son intervention annoncé l'allégement des mesures de restrictions des visites au sein des structures médico-sociales. Ainsi, le CIAS du Blaisois autorise à nouveau les visites des proches au sein des résidences autonomie, selon certaines modalités.

À partir du 4 mai, il sera possible de rendre visite aux résidents..

Deux plages de visites, uniquement en semaine, sont proposées :

- Mardi : 14h00 17h00 \*
- Jeudi : 14h00 17h00 \*

Les visites seront d'une durée de 30 min, avec un nombre maximal de 2 visiteurs (uniquement majeurs, les mineurs ne sont pas admis).

Si le temps le permet, les visites s'organiseront en priorité au sein des jardins des résidences autonomie. Néanmoins, si les conditions climatiques sont moins clémentes, un espace dédié à la réception au sein de chaque résidence a été identifié.

Dans une logique de gestion du risque de contamination, il est à rappeler que la mise en place de ces visites implique le respect scrupuleux des mesures barrières : une distance d'1.5 mètre devra être respectée et les contacts physiques ne seront pas autorisés. De même, les visiteurs devront être équipés d'un masque chirurgical ou en tissu (type AFNOR) et avoir fait l'objet d'un contrôle de la température corporelle par les professionnels des résidences autonomie.

## Comment prendre rendez-vous pour une visite :

Un binôme de référents est identifié dans chaque résidence autonomie.

Les proches sont invités à se rapprocher du résident afin de convenir ensemble du créneau souhaité. C'est ensuite le résident qui inscrira le rendez-vous auprès des référents.

Le personnel des résidences autonomie confirmera par mail la date et le créneau horaire arrêtés.

Renseignements:

Résidence Mosnier : 02 54 78 10 99 Résidence Lunière : 02 54 43 35 55

L'action sociale, une compétence d'Agglopolys







<sup>\* 17</sup>h00 étant l'heure du début du dernier rendez-vous